

Paroisse succursale du canton de Plogastel-Saint-Germain, conservée quelque temps après le Concordat comme commune, mais annexée bientôt, vers 1808, à la commune de Pouldreuzic. Le Patron est saint Paban, d'où le nom de la paroisse *Lan-Paban*. Paban ne serait autre que saint Pabu ou saint Tugdual.

A un kilomètre et demi, Nord-Ouest du bourg de Pouldreuzic, est la petite église de Lababan, blottie et presque cachée sur la déclivité Nord d'un profond vallon ; et elle est là depuis longtemps, dans son humilité, puisqu'elle date en grande partie de la deuxième moitié du xii^e siècle. Elle appartient, en effet, à la famille des églises et chapelles auxquelles on pourrait appliquer la dénomination de monuments de l'école du *Cap-Sizan* et du *Cap-Caval*,

que l'on trouve nombreux dans ces deux régions et dans le territoire intermédiaire : Pont-Croix, Pouldergat, Kerinec en Poullan, Cléden-Cap-Sizun, Plozévet, ancienne église de Landudec, Pouldreuzic, Penhors, Plovan, Languidou, Peumerit, Tréogat, Languivoa, Beuzec-Cap-Caval, Tréminou, Lambour, la Madeleine de Pont-l'Abbé, les restes de la chapelle du château à Pont-l'Abbé, ancienne église de Treffagat, ancien Penhars, Pluguffan, et jusqu'à Notre-Dame de Châteaulin.

Le caractère spécial de cette architecture des cantons du littoral Sud-Ouest, c'est que les piles sont composées de faisceaux de colonnettes groupées par 4, 6 ou 8, et qu'elles sont surmontées de chapiteaux tantôt cubiques, en entonnoir, en portions de sphères recoupées, ou bien ornés de feuillages divers. Ces chapiteaux supportent des arcades en plein-cintre, parfois simplement épannelées, parfois formées d'une riche série de tores ou moulures arrondies.

Une inscription, gravée sur un des chapiteaux des ruines de Languidou, en Plovan, nous donne la date de 1166 ou 1170. Il faut donc reporter à la même période, approximativement, les édifices où l'on retrouve le même style, et qui semblent tous dériver de la nef et du chœur de Pont-Croix.

Au mur absidal de l'église de Lababan, est une fenêtre à trois baies enfermant un vitrail daté de 1373, lequel est un peu délabré. Il représente une crucifixion. La Madeleine est au pied de la croix ; saint Longin tient sa lance ; un autre soldat tient une pique surmontée de l'éponge imbibée de vinaigre. Autour de la croix, d'autres soldats, les bourreaux, officiers et pharisiens à cheval. — Dans une des baies latérales, on voit la Sainte Vierge en pamoison (*spasimo*), entre saint Jean et une des Saintes-Femmes.

Les statues en vénération sont : saint Yves, sainte Bir-

gide, saint Jean-Baptiste, saint Eloi, saint Herbot, saint Sébastien.

La paroisse ne possède qu'une seule chapelle, sous le vocable de *Saint-Guénolé* et de *Notre-Dame du Loc'h*.

Nous ignorons complètement l'histoire de cette paroisse avant la Révolution, si ce n'est que le Père Maunoir y donna une mission en 1655, et qu'un prêtre François Tallec, Sr du Stivel, se disant prêtre desservant à Lababan, fut, en Mai 1695, l'un des acquéreurs de la maison qui devait servir, à Quimper, de maison de Retraite, sise rue Portz-Mahé (gendarmerie actuelle).

RECTEURS, AVANT LA RÉVOLUTION

- 1529. Décembre. Décès de Robert Aliz.
- 1540. Novembre. Décès de Jan an Coet.
- 1569. Jean Parcevaux, chanoine ; donne sa démission de recteur.
- 1569. Yves Gouelet, successeur.
- 1613-1620. Alain Aultret.
- 1685. Hervé Bourdon, curé.
- 1695. François Tallec, Sr du Stiffel, prêtre desservant.
- 1718-1735. G. Jégouic.
- 1735-1744. Pierre Fily.
- 1766. Pierre Le Jadé, décédé.
- 1775. Burlot, décédé.
- 1775-1790. Étienne Rion.

Ce qui a fait la gloire de ce petit peuple de Lababan, c'est sa résistance énergique, au moment de la Révolution, contre les ennemis de sa foi, et aussi la mort édi-

fiante et courageuse de son pasteur, M. Jean Riou, sur l'échafaud. Sur ce sujet, nous laisserons parler seuls les documents et les témoins contemporains.

M. Riou, recteur de Lababan, avait refusé le serment, mais était demeuré caché dans la paroisse et les environs, continuant à instruire et à soutenir dans la lutte engagée ses paroissiens fidèles. Le District de Pont-Croix n'avait pas cru devoir le remplacer, mais supprima la paroisse et l'annexa à celle de Plozévet.

Le dimanche 24 Février 1793, le vicaire de Plozévet, M. Quillivic, voulut venir prendre possession de Lababan, en y célébrant la messe, et se fit accompagner, pour la circonstance, de plusieurs paroissiens de Plozévet; mais il n'eut pas à se féliciter de cette tentative, comme en témoigne la déposition suivante, faite par lui-même devant les commissaires du District, le 26 Février (1) :

« S'est présenté le citoyen Quillivic, vicaire de Plozévet, qui a déclaré que, dimanche 24 Février, il se rendit à Lababan, accompagné d'un peuple nombreux. A son arrivée, il envoya Michel Cudennec chercher les clefs de l'église. Les officiers immigrants qui se trouvaient dans la maison destinée pour le vicaire au dit bourg, et où sont encore les effets du ci-devant Curé fugitif, lui dirent : « Que celui qui a droit d'avoir les clefs se présente devant nous ». Il se présenta devant eux, accompagné des citoyens Certin, Normand, Cudennec, Etienne Gentric et Le Corre, tous de Plozévet, où, après les avoir salués, il leur témoigna sa surprise de ce que l'église n'était pas ouverte et leur en demanda les clefs, en sa qualité de vicaire de Plozévet. Alors, l'un d'eux, qu'on lui dit être Paschal Le Queinnec, se leva et, frappant sur une table, dit : « Nous ne voulons pas de prêtre ; nous avons un offi-

« cier public, ce qui nous suffit ». Le dit Quillivic répondit que, probablement, leur officier public ne leur disait pas la messe. « Nous ne voulons pas de messe, » répliqua-t-il. Il répondit qu'il ne demandait pas qu'ils vinssent à la messe, mais qu'ils lui donnassent les clefs. « Vous ne les aurez pas, répliqua-t-il, il fallait rester dans votre paroisse. » Le déposant répondit qu'il était dans sa paroisse, puisque Lababan est succursale de Plozévet. Il leur demanda ensuite s'ils ne reconnaissaient pas le Curé de Plozévet pour être leur Curé légitime. Ils répondirent qu'ils ne reconnaissaient en rien ni lui ni son Curé. Alors, il leur parla de la nouvelle circonscription des paroisses. A quoi ils répondirent n'avoir nulle connaissance. Comme le dit Queinnec s'agitait beaucoup, le déposant le pria de se tranquiliser en lui observant avec douceur qu'il était déjà connu, depuis la dernière descente du commissaire du District; car c'est lui Jean Keravec, maire, qui avait déclaré au dit commissaire qu'il ne voulait pas de prêtres. Le déposant leur réitéra la demande des clefs de l'église, pour y célébrer l'office divin. Le Maire répondit qu'il ne les donnerait point; et tous, d'une voix unanime, les refusèrent; le dit Queinnec ajouta : « Si vous avez des haches, vous pouvez enfoncer ». A quoi le déposant répliqua qu'ils étaient loin de se servir de pareils moyens. Voyant l'opiniâtreté et l'agitation de la municipalité, il leur déclara qu'il en rendrait compte au District. Il sortit et fut rejoindre le peuple de Plozévet qui s'était rendu pour entendre la messe, et qu'on n'avait cessé d'insulter pendant que le déposant était à la chambre de la commune; et, montant sur un petit monticule, près la croix, il annonça au dit peuple le refus formel de la municipalité de lui donner les clefs; et vu l'agitation du peuple de Plozévet sur ce refus, craignant une émeute populaire, vu les huées des habitants de la succursale et quelques pier-

(1) L. 19.

res lancées contre le peuple de Plozévet, il les exhorta à la paix, les pria de ne rien répliquer, vu qu'il y avait un attroupement, les engagea à le suivre jusqu'à la chapelle Demet, où il célébra la messe. »

Les citoyens accompagnant le dit déposant disent avoir entendu, à leur arrivée, plusieurs filles et femmes dire : « Voici le prêtre sermenté qui arrive ; il a, sans doute, jeûné avant de dire sa messe ; il aura beau faire, il ne la dira pas ici, aujourd'hui, parce qu'on ne lui ouvrira pas les portes ».

Le 28 Février, le maire, Jean Keravec, Jean Gouletquer, procureur de la commune, Paschal Queinnec, Yves Lous-souarn, Alain Canevet, Pierre Kernoa, appelés au District, déclarent qu'ils ont refusé au sieur Quillivic de dire la messe, parce qu'ils ne veulent pas reconnaître Lababan comme trêve de Plozévet.

En conséquence, le Département prit l'arrêté suivant du 3 Mars 1793 :

« Vu le réquisitoire du Procureur du District de Pont-Croix, sur le refus et insultes faites par les officiers municipaux de Lababan au citoyen Quillivic, vicaire à Plozévet, lorsqu'il se présenta à Lababan, le 23, pour y célébrer l'office divin ;

« Considérant que la conduite de cette municipalité n'annonce que trop son intelligence avec les ecclésiastiques rebelles et fugitifs répandus dans la campagne pour porter les habitants à la révolte ;

« Considérant que la loi du 30 Août 1792 prononce la confiscation des biens de ceux qui seront convaincus d'avoir excité ou fomenté les troubles ; »

Arrête de suspendre provisoirement la dite municipalité ; des conseillers municipaux seront nommés, et le District sera consulté pour savoir s'il n'est pas à propos d'envoyer une force armée dans cette paroisse.

Ces menaces n'arrêterent ni le zèle de M. Riou pour continuer secrètement son ministère, ni celui des paroissiens pour le protéger et, le 23 Mai, le Vicaire de Plozévet était réduit à s'en plaindre amèrement aux administrateurs (L. 18). Il leur écrivait, le 23 Mai 1793 : « Les mauvais citoyens de ce canton triomphent, les patriotes sont déconcertés ; on croyait qu'on aurait exécuté la loi contre les gens de Lababan qui, comme vous savez, nous avaient, il y a quelque temps, refusé l'entrée de l'église succursale, en nous chargeant d'injures ; on a, il est vrai, destitué les officiers municipaux, mais on ne regarde pas cela comme suffisant.

« Nous avons dans cette paroisse, à Brenizenec, Hervé Guéguen, qui fait bien du mal ; il court les villages, le jour et la nuit, toujours dépréciant les lois, injuriant, menaçant ceux qui s'y soumettent. »

Malgré ces dénonciations, M. Riou continua à exercer son ministère dans la paroisse, le plus souvent déguisé en cultivateur, mais non sans exciter la jalousie de quelques prêtres, ses voisins, qui voyaient dans sa présence une condamnation permanente de leur défection. Parmi ceux-ci, M. Rolland-Etienne Coroller, recteur constitutionnel de Landudec, se faisait remarquer par ses fréquentes dénonciations. Le 7 Février 1793 (L. 246), il écrivait au District :

« Les prêtres réfractaires de Pouldreuzic, Plozévet et Lababan continuent de prêcher contre la loi et d'insulter la Nation ; ils célèbrent tous les jours, dit-on, et tous les dimanches, à la chapelle du Locq, en Lababan, tout contre Landudec, logeant et se promenant dans les villages voisins, méprisants les décrets de la République.

« Je demande qu'on éloigne, s'il est possible, les prêtres réfractaires et qu'on maçonne cette chapelle du Locq le plus tôt possible, car ils font un mal infini. »

Le 15 Mai 1793, le même Coroller renouvelait ainsi ses plaintes (L. 246) :

« Je vous dénonce, comme recéleurs de prêtres réfractaires, Jacques Le Goff, de Mespérit, en Plozévet, Jacques Gouletquer, de Keralever, en Pouldreuzic, Jean Gouletquer, de Kerbaulic, en Lababan, qui ont, dit-on, détourné une jeune personne de Landudec de venir nocer à l'église, une jeune personne, cependant, qui avait approché pendant la Pâque des sacrements. Cette jeune personne et Michel (Gentric), son mari, ont été, dit-on, nocés à Mespérit, par le réfractaire de Lababan. On dit avoir vu le dit réfractaire, nommé Riou, sortir de Mispérit, en Plozévet, lundi matin. Les nouveaux époux sont proches parents de Jacques Le Goff, qui y demeure, ainsi que de Jean-Jacques Gouletquer, qui recèlent, dit-on, les réfractaires au moins de trois nuits l'une. Dans quinze jours, j'ai rapporté deux mariages civils, et les personnes ne se sont pas du tout approchées de l'église. Cela ne peut certainement venir que de la part des réfractaires recelés.

« Dans Landudec, nous avons de suspects : la femme de Bernard, maréchal au bourg, qui prêche continuellement la contre-Révolution ; Pierre Kernoa, qui fait le vicaire au Locq, en Lababan ; Jean Le Bosser, de Kerargan, qui a aussi, dernièrement, fait à une de ses pupilles nocer civilement, sans s'approcher à l'église, et cela après qu'elle avait été nocée à Pouldreuzic par les réfractaires.

« Je demande que les recéleurs que je vous ai indiqués soient tenus de fournir les réfractaires qu'ils recèlent, ou au moins qu'ils soient détenus dans la maison d'arrêt jusqu'à la découverte des réfractaires. Pour à Landudec, il n'est plus possible de tenir, si on ne punit personne. Je me vois forcé de mettre ma démission et de courir au large, si on ne peut arrêter les réfractaires de Pouldreuzic et de Lababan, car je risque d'être assassiné, même chez

moi, vu qu'on a été assez hardi pour me menacer auprès de mon foyer.

« Veuillez bien faire toutes les poursuites possibles pour découvrir les réfractaires et punir les coupables, ou les innocents seront la dupe.

« Je suis, avec respect, votre très humble serviteur,

« COROLLER, curé de Landudec. »

Enfin, le 22 Ventôse an II (12 Mars 1794), Coroller écrivait au District de Pont-Croix cette dernière lettre, qui provoqua, vraisemblablement, l'arrestation de M. Riou, qui eut lieu le lendemain soir, dans la nuit du 13 au 14 Mars :

« Je vous ai déjà dénoncé, comme recéleurs de prêtres réfractaires, les habitants des villages circonvoisins de la chapelle du Loch, en Lababan, où l'on fait de nuit baptêmes, mariages, noces. Il est, dit-on, certain que les prêtres réfractaires courent par ce pays et disposent, dit-on, les esprits à une révolte. Les patureurs de vaches disent qu'ils voient des prêtres réfractaires courir par les champs. C'est à l'administration de faire prendre les clefs du Loch et capter les municipaux de Pouldreuzic et Lababan jusqu'à ce qu'ils aient fait prendre leurs prêtres. »

Au lendemain de cette dernière dénonciation, M. Riou était saisi chez Jean Gouletquer, et, trois jours après, guillotiné à Quimper, le 17 Mars 1794.

Nous avons trouvé, aux Archives départementales, l'extrait du greffe ci-après (L. 382), donnant le texte de la condamnation :

« L'an II de la R. F. une et indivisible, ce jour 26 Ventôse (16 Mars 1794), en audience publique du tribunal criminel du Finistère, où étaient les citoyens Le Guillou,

Caradec, Cohel et Chiron, juges, et Jean-Marie Gaillard, accusateur public ;

« Vu le procès-verbal rapporté le 23 et 24 Ventôse présent mois, par J.-M. Guillier, commissaire civil, Pierrot, Péric et Vilain, brigadier et gendarmes à la résidence de Pont-Croix, portant que sur les indications à eux données que différents particuliers habitants les communes de Guilers, Landudec et Lababan étaient suspects de donner asile à des prêtres réfractaires, ils se seraient rendus, dans la nuit du 23 au 24, dans la demeure de Jean Gouletquer, au lieu de Kerbolic, en Lababan, où ils auraient trouvé, dans un appartement secret, déguisé sous le costume de cultivateur, le nommé Jean-Etienne Riou, prêtre réfractaire, cy-devant curé de Lababan, dont ils se seraient emparés ainsi que de Jean Gouletquer ;

« Ouï les deux prévenus dans leurs interrogatoires qu'ils ont subi séparément, ce jour ;

« Le tribunal déclare :

« Qu'il résulte, tant du dit procès-verbal que de la déclaration de Jean Gouletquer et des aveux positifs de Jean-Etienne Riou, que ce dernier est prêtre, cy-devant curé de Lababan, qu'il n'a point prêté le serment, qu'il n'a pas satisfait aux décrets du 14 Août 1792, 21 Avril 1793, et que loin de déférer aux derniers décrets des 29 et 30 jour du premier mois de l'an II, qu'au contraire, il est resté caché et déguisé dans cette commune, où il a rempli les fonctions curiales, ainsi que dans les communes circonvoisines ;

« Que Jean Gouletquer l'a logé pendant trois jours, sachant qu'il était prêtre insermenté ;

« Condamne Jean-Etienne Riou à la peine de mort, et qu'il sera livré dans les 24 heures à l'exécuteur des jugements criminels, pour subir son jugement. Condamne Jean Gouletquer à la déportation à vie. »

Nous n'avons pu retrouver l'interrogatoire de M. Riou visé dans cette pièce, mais nous pouvons jusqu'à un certain point, y suppléer par les témoignages suivants donnés par des contemporains, sur la demande de l'autorité ecclésiastique. Ils sont consignés dans des lettres adressées de différents points de l'Espagne, à l'abbé Mauduit du Plessix, vicaire général, et écrites par des prêtres de Quimper exilés comme lui.

La première lettre est d'un vicaire des environs de Pont-l'Abbé, car l'auteur dit qu'il fut sur le point d'être saisi avec le Recteur de Plobannalec et un déserteur ; nous savons seulement que la lettre L était l'initiale de son nom et qu'en Décembre 1797 il résidait à *Medina del Campo* ; c'est de là qu'il écrit, le 6, à M. Mauduit :

« Vous désirez quelques détails sur la mort de M. Riou, Recteur de Lababan ; il fut trahi par Coroller, intrus de Landudec, qui se trouvait même dans la compagnie des scélérats qui l'arrêtèrent dans un village, sur les confins de la paroisse, du côté de Landudec. Ce village, dont j'ignore le nom, appartient à M^{lle} Rannou, de Quimper.

« Un mois et demi auparavant, je l'avais vu dans un village de Saint-Germain-Plogastel, où il était très bien caché depuis sept semaines, mais dans une triste position. Il me dit qu'il n'était resté en France que pour être utile à ses paroissiens, et qu'il prenait en conséquence le parti d'aller joindre ses brebis. Bientôt après, il fut arrêté par les patriotes de Pont-Croix et conduit à Quimper. On le mena au tribunal. Le premier juge, Kerincuff, lui demanda s'il avait fait ses fonctions. Il répondit que oui, qu'il n'y avait manqué que lorsqu'il était dans l'impossibilité de les remplir, et qu'il croyait que le Juge suprême ne le condamnerait pas pour avoir fait son devoir. On dit que le juge l'engagea à dire qu'il avait 60 ans. A cela, il répondit qu'il ne les avait pas, et que tout cela lui signi-

fait qu'à ce moment, pour se sauver en France, il fallait être un coquin ou un trompeur. Quand on lui lut la sentence, il rendit grâce à Dieu, disant : « Depuis longtemps, « j'ai été gêné pour trouver un logement, j'espère que le bon « Dieu m'en donnera un bon pour l'éternité ». A l'heure de sa mort, il a montré autant de courage qu'à son interrogatoire. »

Dans une seconde lettre de Medina del Campo, le 31 Décembre 1797, le même ajoute :

« L'homme chez qui fut arrêté le Recteur de Lababan fut condamné à la déportation ; mais heureusement qu'il se trouvait encore dans les prisons de Lorient, à la mort de Robespierre. Sur ces entrefaites, j'eus occasion d'aller à Quimper. J'intéressai un citoyen en faveur de ce malheureux ; il fit une pétition que je fis passer à la paroisse de cet homme, où elle fut signée de tous ceux qui savent écrire ; je la remis à ce citoyen charitable et, trois semaines après, ce pauvre malheureux était dans sa famille. »

Le 14 Janvier 1798, MM. Alain Le Floch et Codu, vicaire d'Elliant, écrivaient de Palencia :

« M. Riou fut découvert par un enfant qui, depuis quinze jours, venait à son catéchisme, et qui allait auparavant à celui de l'intrus Coroller. L'enfant fut, un jour, rencontré par ce malheureux, qui lui demanda pourquoi il ne venait plus à son catéchisme. Cet enfant répondit, sans déguisement et sans doute sans malice, que, dans tel village, un vieux prêtre ou un homme âgé, j'ignore les termes de l'enfant, faisait catéchisme, et qu'il y allait tous les jours. L'intrus, sachant qui était ce catéchiste, fut directement à Pont-Croix et amena des gendarmes qui, en arrivant, firent une espèce de fouille sans trouver personne. L'intrus, qui, dit-on, se trouvait dehors, comme

un lion rugissant prêt à s'élancer sur sa proie, rentra avec les gendarmes, découvrit et livra, lui-même, celui qu'il voulait sacrifier à son ressentiment contre la religion et ses ministres.

« M. Riou fut conduit à Quimper et mis dans une prison, où se trouvait M^{lle} de S^t Luc, dame de la Retraite, qu'il confessa une heure avant d'aller à la mort. Cette dame fut depuis guillotinée avec son père, sa mère, une d^{lle} de Trémaria et le cadet des S^t Alouarn. »

« M. Riou, avant d'être interrogé, fut prévenu, dit-on, qu'on le sauverait s'il voulait déclarer avoir 60 ans, ou n'avoir pas connaissance de la loi. Il répondit, comme un autre Eléazar, qu'il n'avait pas 60 ans, et qu'il ne voulait pas sauver sa vie par un mensonge. Il donna encore d'autres réponses dignes d'admiration, qui arrachèrent des larmes même à ses juges.

« Le jour où il devait mourir, il fit inviter M. Coz, recteur de Châteaulin, et M. Bourbria, recteur de Mesclouguen, à dîner avec lui. Au refus de ces messieurs, M. Riou s'écria : « Ah ! c'était peut-être la dernière grâce que Dieu « leur accordait ». En effet, M. Bourbria est mort dans le schisme, et M. Coz y persévère. »

Un troisième témoignage nous est donné par M. Henri Mével, vicaire de Plonéour-Lanvern ; il est daté de Targarone, à la date également du 14 Janvier 1798 :

« M. Riou, recteur de Lababan, fut guillotiné le 17 Mars 1794. Un prêtre intrus, Coroller, recteur de Landudec, rencontra un enfant de la paroisse de Lababan, et lui demanda pourquoi il n'allait pas au catéchisme ; (il avait quitté celui de Coroller depuis quinze jours) ; l'enfant répondit qu'on lui enseignait le catéchisme tous les jours. L'intrus lui demanda encore qui était celui qui lui appre-

nait ainsi le catéchisme. L'enfant répondit ingénument que c'était M. Riou, son recteur. L'intrus, satisfait, se retire, dénonce M. Riou, qui est arrêté la nuit suivante et conduit dans les prisons de Quimper. Suivant les lois du moment, il n'eût pas été guillotiné s'il avait eu 60 ans. Dès qu'il parut au tribunal, Kérineuff, juge criminel, lui dit : « Tu as sûrement plus de 60 ans » (on tutoyait alors tout le monde en France). — « Non, » répondit M. Riou. — « Tu te trompes, reprit le juge, tu parais avoir plus de 60 ans. » — « Je vous ai déjà dit, reprit M. Riou, que je ne les avais pas, et si vous ne voulez pas me croire sur ma parole, donnez-moi le temps de faire venir mon extrait baptistère, et je vous prouverai la vérité de ce que j'avance ; je ne veux pas sauver ma vie par un mensonge. » Aussitôt, il fut condamné à être guillotiné dans les vingt-quatre heures.

« Cette sentence ne le troubla pas. Il fut reconduit en prison, et conserva toujours son sang-froid. Le lendemain, il dîna à son ordinaire. M^{lle} de S^t Luc, qui dînait avec lui, parce qu'elle était aussi dans la prison criminelle, pleurait ; il la consola et lui dit : « J'ai eu trois beaux jours dans ma vie : le jour de mon baptême, le jour de mon ordination et le jour d'aujourd'hui ». A 2 heures un quart, il dit : « Je n'ai plus que trois quarts d'heure à vivre, je vais me disposer à la mort ». Il se retira aussitôt. A trois heures, on entra pour le conduire à la guillotine ; on lui demanda si on lui mettrait une corde au cou ; il répondit : « Comme vous voudrez ». On lui demanda encore si on lui lierait les mains derrière le dos, il répondit : « Comme vous voudrez ». On lui laissa les mains libres et on ne lui mit pas de corde au cou. Arrivé sur l'échafaud, il voit le bourreau trembler, il s'approche de lui et lui dit, en lui frappant sur l'épaule : « Mon ami, ne tremblez pas ; le mal que vous me ferez passera bien- »

« tôt ; je vous pardonne ma mort ». Il se mit sous la guillotine, et sa tête tomba du premier coup.

« Le brave homme chez lequel était caché M. Riou fut arrêté en même temps que son Recteur et, quelque temps après, condamné à la déportation. Il fut conduit au château du Port-Louis, où il demeura jusqu'à la mort de Robespierre ; mais après la mort de ce scélérat, il a été remis en liberté et réintégré dans ses biens. »

Tous ces extraits sont pris de copies écrites de la main de M. Boissière, secrétaire de l'Evêché jusqu'en 1803, ou de la main de M. Mauduit, qui les remit aux Archives de l'Evêché (où elles existent encore), sous la date du 6 Novembre 1803. Nous avons cru devoir reproduire ces témoignages intégralement pour ce qui concerne M. Riou, car quoique se répétant souvent, ils se complètent, ce qui leur donne un cachet irrécusable d'authenticité.

C'est dans le cimetière de Locmaria, aujourd'hui converti en place publique, que fut enterré le corps de ce glorieux et saint martyr, honneur de la paroisse de Lababan (1) et de Dinéault, son lieu d'origine.

RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

1804-1807. M. Kerdreach, ancien vicaire de Pouldreuzic.

1807. Le Recteur est mort, et le Maire, voyant qu'il n'est pas remplacé, demande à louer le presbytère, et que la paroisse soit annexée à Pouldreuzic, jusqu'à ce qu'il soit possible d'obtenir un prêtre.

1829-1836. Gabriel Le Bars, de Pouldergat.

(1) Note de M. du Marhallac'h. D'autre part, on nous assure que sa mémoire est en honneur au cimetière de Lababan, où l'on pense, peut-être, que ses restes ont été inhumés.

150

LABABAN

- 1836-1855. Jean-Vincent Le Normant, de Plogoff.
1855-1860. Louis-Marie Tréguier, de Lanriec ; il a fait
reconstruire le presbytère, en 1856.
1860-1875. Jean-André Kersaudy, de Cléden-Cap-Sizun.
1875-1888. Clet Kerloc'h, de Plogoff.
1888-1895. Yves Coroner, de Locquirec.
1895-1904. Jean-François-Louis Picart.
1904-1906. Yves-François Roudaut.
1906-1911. Yves-Marie Bétrom, de Cléden-Cap-Sizun.
1911. René-Marie Quéménéur, d'Audierne.

MAISON NOBLE

Logan, Sr du dit lieu : *d'argent à la quintefeuille de
gueules.*

